

DÉCLARATION

sur les principes organisateurs, fonctionnels et formateurs considérés comme nécessaires dans un groupe de psychanalystes

(Projet soumis par J.-P. Valabrega pour le séminaire d'Ermenonville)

Date : Février 1969

Une fois de plus, dans l'histoire de la psychanalyse en France, une rupture vient de se produire au sein d'une société analytique. Il existe actuellement trois sociétés de psychanalyse, situation qui, par elle-même, est issue des ruptures inscrites dans l'histoire et en témoigne.

Sur quel problème et à quel moment ces crises surviennent-elles ? Des réponses simples et univoques peuvent être données à cette question.

1) - Les crises se produisent toujours sur le problème de la formation des candidats à la pratique de l'analyse et sur les aspects connexes de ce problème : analyse dite "didactique", habilitation du psychanalyste, rapports de l'enseignement et de la formation, de l'enseignement et de l'analyse "didactique".

Sur ce plan, il faut d'ores et déjà souligner combien il est nécessaire de dépasser les discussions purement terminologiques, dépassement qui n'est nullement acquis pour le moment.

Par exemple il est complètement vain, soit de supprimer l'appellation de "didactique" pour certaines analyses, soit au contraire de conférer à celles-ci, par simple postulation, un privilège ou une dignité spéciale. Cela ne supprime pas le problème et ceci ne le résout pas davantage.

2) - Les ruptures se produisent lorsqu'une fraction d'analystes dans une société, fraction majoritaire ou même parfois minoritaire, pourvu qu'elle soit active ou détentrice d'un pouvoir, lorsque cette fraction prétend ou parvient à imposer un système de formation analytique. Dans ce cas un nombre variable d'analystes responsables, et aussi de candidats, ne peut accepter ledit système : parce qu'il n'est pas incontestable, parce qu'il est contraignant parce qu'il introduit des modifications d'origine externe dans la situation analytique et la position de l'analyste, parce qu'il exerce une sujétion ou une suggestion sur les candidats par le truchement des analystes qui appliquent le système etc... etc... C'est alors que s'ouvrent les crises.

Cette fois-ci, la rupture s'est produite dans l'École Freudienne de Paris, c'est à dire le groupe qui, dans le monde analytique tout entier, a le plus contribué à la critique des règlements, routines et standards de formation tels qu

'ils sont appliqués et imposés dans les Sociétés affiliées à l'Association psychanalytique internationale (I.P.A.)

Comment a-t-il pu se faire qu'un groupe, aussi averti des défauts et erreurs inhérents à tout planning autoritaire et dogmatique de la formation ait pu en venir, à son tour, à une opération de politique visant à imposer un système didactique, et à l'imposer par la force, faute d'être capable d'argumenter les objections qu'il soulevait ?

Il faut répondre ici que l'expression "un groupe a imposé un système" est inexacte. Elle ne rend pas compte des faits. A la vérité, c'est le Directeur de l'E.F.P. -J. LACAN- qui, seul, impose. Et pour ce faire, il s'appuie sur une fraction d'analystes liés à lui par un rapport de fascination et d'aliénation totales, rapport qui détermine, à son tour, une disposition collective à l'acquiescement sans condition, envers et contre tout, chacun des membres de la fraction faisant taire les objections qu'il se fait à lui-même dans le silence.

La fraction inconditionnelle est ensuite organisée en bureaucratie dépositaire du pouvoir. Puis on observe le ralliement passif à la bureaucratie instituée d'une masse de jeunes analystes et de candidats cloués de stupeur, incapables de proférer une parole, et de ceux aussi qui font taire leurs critiques par attentisme, inertie, calcul, intérêts de carrière et besoin compréhensible de sécurité.

Tout le monde sait cela dans l'Ecole Lacanienne. Il est donc devenu nécessaire de le dénoncer, d'engager le combat contre cette structure aliénante, au moment où elle aboutit à promulguer un système didactique fait pour perpétuer l'aliénation, l'élever au rang d'institution, la rendre irréversible, c'est à dire à refermer le système sur lui-même, à le souder hermétiquement, toutes ouvertures colmatées.

Principes

Les analystes démissionnaires veulent rouvrir le système clos et l'accès à la recherche, théorique et clinique, contradictoire. Ils ont fait l'expérience que cette réouverture était impossible "de l'intérieur", car l'expression y est interdite de séjour ; l'insulte et la diffamation ont remplacé toute argumentation possible. La seule solution restait donc de tenter d'ouvrir une brèche, et les démissionnaires se proposent et vous proposent, dans un second temps, d'élucider les principes et d'étudier les théories qui pourraient servir de base à une organisation capable de stimuler la recherche et la formation au lieu de les stériliser.

I.

En l'état actuel, nous sommes d'avis que la question de l'appartenance des analystes n'a aucun intérêt à être soulevée, parce que

- 1) aucune appartenance n'est satisfaisante par elle-même
- 2) aucune, non plus, ne résout, par sa vertu propre, le moindre problème psychanalytique,
- 3) si la psychanalyse a encore un avenir - ce qui n'est pas sûr au moment où de si nombreuses tentatives sont faites pour l'aligner sur telle ou telle idéologie politique - cet avenir, en tout cas, ne se fera pas ni même ne passera par l'appartenance des analystes à leurs groupes respectifs.

Cette question de l'appartenance sera dépassée par les futurs analystes, et par conséquent, nous devons travailler dans un sens qui favorise le dépassement, et non qui l'entrave ou le ralentisse.

La question est différente - en l'état présent toujours - pour ce qui concerne les candidats analystes. On observe, en effet, la plupart du temps, que les candidats suivent l'appartenance de leur analyste. Ce suivisme revêt même, on le sait, le sens d'une règle impérative dans les sociétés affiliées à l'I.P.A., puisque celles-ci ne "reconnaissent" une analyse formatrice comme valable que sous la condition d'avoir été faite chez un analyste didacticien membre de la société concernée. Il en résulte que le candidat choisit par avance, ou plutôt est contraint d'avance à une appartenance donnée au moment où il commence son analyse.

Or, cette situation semble, pour tous, aller de soi. Les analystes font comme si le conformisme à priori des candidats ne posait aucun problème, alors qu'il en pose au contraire beaucoup. En particulier, il canalise une demande analytique avant toute formation, et la formation, fondée sur un tel présupposé, ne peut avoir dès lors d'autre effet que de renforcer le suivisme de l'appartenance.

Toutes ces raisons et d'autres encore, que développeront des études ultérieures¹, font qu'un organisme de recherche et de formation psychanalytique devrait avoir aujourd'hui pour base première, non pas une structure, mot excessif en ce cas, mais une intention, une orientation fédérative.

1

L'appartenance comme facteur d'empoisonnement et de pourrissement du milieu psychanalytique, comme élément de pathologie collective, comme ségrégation, comme névrose narcissique collective, comme mécanisme relevant de la psychologie des masses, etc...

II.

L'argumentation des autres principes s'appuie sur les motifs ayant poussé à la démission les auteurs de la présente déclaration, et sur la critique que ces analystes exercent à l'égard des règlements et postulats de la formation. Cette position critique porte à la fois contre les anciens standards encore défendus par les sociétés I.P.A. et contre la néo-standardisation de la société lacanienne. La critique des standards anciens ayant été faite de multiples fois, de l'intérieur même des groupes qui en poursuivent l'application, c'est à dire une critique demeurée sans effet appréciable, il est nécessaire de rappeler les raisons de l'opposition aux néo-standards. Ces raisons sont particulièrement graves ; beaucoup tiennent à une structure dogmatique, excessive au point d'aboutir au terrorisme intellectuel et idéologique :

a) Ceux qui ont remis leur démission ne pouvaient plus travailler au sein de leur propre société, à laquelle ils avaient adhéré dès sa fondation.

b) Ils ne pouvaient plus s'exprimer ni faire entendre leur point de vue sans être publiquement insultés et diffamés par le Directeur. Récemment, les choses s'étaient aggravées en se collectivisant : insultes et diffamations étaient reprises à leur compte par un groupe de collègues sur qui le Directeur s'appuyait pour imposer ses idées réformatrices personnelles. Ou bien le Directeur s'abritait derrière cette fraction pour lancer ses attaques. Des textes infamants ont été diffusés de cette manière sous la signature collective du "Jury d'accueil". Tout cela visait à acculer les opposants, à la fonction de "boucs émissaires", d' "exclus de l'intérieur", une situation faite à l'évidence pour devenir intolérable.

c) Plus gravement encore - et ceci devait être décisif - les démissionnaires ne pouvaient plus envisager de référer, à leur propre groupe des candidats, à commencer par les leurs. Car ils ne pouvaient admettre le nouveau rôle dévolu à l'analyste selon le système lacanien : rôle consistant, pour l'analyste, à désigner parmi ses candidats, ce qui a été baptisé du nom de "passeurs". Lesquels passeurs sont à leur tour investis d'une "mission d'information" auprès d'autres candidats, et auprès d'un jury d'habilitation. Les démissionnaires se refusent catégoriquement à entériner un tel système et plus encore à en accepter l'application, même limitée, vu que les limites en seraient impossibles à tenir. Ce système, en effet, ne repose d'une part, sur aucune base empirique qui ait pu être discutée, et d'autre part, il n'a de théorie que le nom.

Ces critiques fourniront le second principe devant être, d'après nous, affirmé : la théorie psychanalytique et, plus particulièrement, la théorie de la formation doit s'édifier par une élaboration contradictoire. S'il est en effet, une théorie qui ne pourra jamais être fermée, c'est bien celle de la formation de nouveaux analystes, vu que celle-ci doit continuellement rendre compte de l'évolution même de l'analyse, là où elle se produit et se poursuit. Toute théorie d'un seul, sur ce sujet, ne peut être que la justification de la pratique propre du

théoricien, et surtout, des impasses de cette pratique. C'est pourquoi Freud, quant à lui, est demeuré toujours si prudent à propos des problèmes de technique. Jamais il ne manque de souligner ce qu'il rapporte à sa technique ou sa manière personnelle, sollicitant d'autres observations par d'autres analystes, afin de confirmer, de modifier ou de contredire sa propre façon de voir.

La formation est donc le domaine où le concept même de théorie doit être soumis à une critique permanente. Faute de cette critique, la "théorie" est vouée à être un alibi, ou un fétiche. ; ainsi l'élaboration contradictoire peut, seule, garantir la construction théorique contre l'a priori et le dogme.

III.

Mais la critique analytique ne doit pas s'arrêter au seul concept de théorie afin d'empêcher que son usage se dégrade et se fige, soit en fétichisme, soit en dogmatisme. Elle doit atteindre aussi toutes les fonctions et implications d'un tel usage fallacieux des concepts, ou plutôt même des mots. Les principales de ces implications convergent sur la notion et sur le fait du pouvoir.

L'utilisation tendancieuse d'une "théorie", le processus de dogmatisation et de fétichisation du mot ont, à ce point de vue, pour conséquence la plus massive et la plus grave que la théorie devient la justification du pouvoir du théoricien.

De cela les sociétés analytiques, estimées dans les standards de formation qu'elles appliquent, fournissent toutes des illustrations à des degrés divers; et la société lacanienne dans son dernier état - c'est-à-dire celui de l'institutionnalisation d'un système prétendument axiomatisé en donne une image caricaturale au regard de la critique.

Or la question du pouvoir ne peut être ni supprimée, ni évitée.

Pourquoi le pouvoir donne-t-il lieu, dans les sociétés analytiques plus que partout ailleurs et à égalité avec les groupes idéologiques fermés, à des applications terroristes qui doivent toujours à nouveau être dénoncées et brisées ?

C'est parce que, même si ce problème est rarement abordé par une voie directe, tous les analystes savent ou devraient savoir que, de par la situation analytique elle-même, ils disposent potentiellement, sur le sujet qui entreprend une analyse avec eux, d'un pouvoir exorbitant. Ce n'est pas pour rien que l'analyse est l'héritier de l'hypnose; il lui en reste et lui en restera toujours une trace irréductible, ainsi que Freud n'a jamais cessé de le reconnaître.

C'est à ce pouvoir latent et potentiellement abusif, on le sait, que sont dues, par exemple, les "guérisons" symptomatiques rapides, le transfert agissant alors comme pure suggestion, suivant une formulation classique depuis Freud.

Or si, en général, mais pas toujours, les analystes expérimentés réussissent à s'en accommoder, c'est à dire à réduire les effets de pouvoir suffisamment pour ne pas bloquer l'analyse et ne pas nuire au patient qui se confie à eux, il n'en va pas du tout de même lorsqu'il s'agit d'un candidat analyste.

Dans la conjoncture "didactique" la tentation est forte, pour le psychanalyste, de se faire représenter, dans son groupe d'appartenance, par autant de candidats qu'il aura analysés. Les candidats deviennent alors les "élèves" de l'analyste - comme on dit par ce terme aussi malheureux que révélateur - sa troupe, son "réseau", ainsi qu'il a été nommé dans un texte critique précédent².

Au moyen de ce réseau d'élèves, l'analyste se constitue du même coup en maître et s'assure d'une puissance. Le ressort de cette puissance de maîtrise sur autrui n'est autre que l'utilisation par l'analyste et à son profit, du pouvoir potentiellement abusif, du pouvoir latent que lui confère la situation analytique.

Une telle pratique didactique, extrêmement malencontreuse, devrait de toute évidence être continuellement soumise à la critique la plus vigilante. Et d'autant plus que, par malheur, l'expérience montre que nombre d'analystes "chevronnés" cèdent régulièrement à cette sollicitation, de sorte que la pratique visée ici n'a plus rien d'exceptionnel.

De ces considérations résulte un troisième principe très simple lui aussi à énoncer : la seule manière de traiter analytiquement le pouvoir ici en cause, c'est de renoncer à son exercice.

Ensuite doivent être tirées toutes les conséquences de ce principe: tant sur la conduite de l'analyse en général que sur la théorie et la pratique de la formation ; et, enfin, sur l'organisation et le fonctionnement possibles d'un groupe d'analystes se donnant, entre autres, cette tâche formatrice essentielle à remplir.

La première conséquence est que l'analyste ne peut exercer aucun pouvoir sur l'habilitation d'un candidat qu'il a eu ou qu'il a encore en analyse. A plus forte raison cet analyste ne peut-il faire partie d'un jury appelé à émettre un avis sur l'aptitude du candidat ; et pas davantage, évidemment, l'analyste ne peut nommer ou promouvoir un de ses candidats à quelque fonction analytique ou à quelque délégation informatrice que ce soit. Nous avons dit et nous

² J.P.V. Critique de la "Proposition du 9 octobre 1967" (Ex. ronéotypés)

continuons à affirmer, en opposition au système lacanien de formation, que toute pratique de ce genre fera inmanquablement sortir l'analyste de la position de neutralité qu'il doit conserver, et le transformera d'analyste en maître ou en juré de l'avenir du candidat. Fonction qui est à rejeter catégoriquement.

Ceci implique que d'autres analystes doivent participer à la formation du candidat. Comment cette fonction peut-elle être envisagée ?

A cet égard il conviendra de reprendre entièrement la question du contrôle sur des bases nouvelles, afin de lui conférer une dimension, une signification et une pratique véritablement analytiques.

Le terme de "contrôle" serait à abandonner, parce qu'il contient, lui aussi, l'implication non fortuite de l'exercice d'un pouvoir du contrôleur sur le "contrôlé". Il est proposé de remplacer cette appellation défectueuse par celle d'analyse quatrième. Par ce terme on voudrait donner à entendre que ce qui est désigné - et qui est l'axe essentiel de la formation, d'où l'importance de le nommer correctement - est une tâche en même temps qu'une expérience analytique formatrice comportant :

- a)- un patient en analyse
- b)- un candidat qui est l'analyste du patient
- c)- l'analyste du candidat
- d)- un autre analyste

Ce qui fait quatre référentiels, lesquels doivent constamment être tenus en main, simultanément, dans chacune des séances de travail. L'analyse quatrième, en particulier, est une étude et une mise en cause répétée des données de l'analyse du candidat, ainsi que la pratique de son propre analyste car le candidat a toujours une tendance, massive ou discrète, à imiter et à stéréotyper certains traits de la pratique et de la technique de son analyste.

Ainsi l'analyse quatrième pourra être dite formatrice dans l'exacte mesure où elle s'exerce sur les quatre points référentiels, où elle privilégie l'analyse des zones de surdité ou d'infléchissements tendancieux, où elle parvient à repérer et à situer les transferts inconscients circulant entre les quatre référents³.

IV.

Dès lors on conçoit que, pour parvenir à donner une formation satisfaisant à de telles exigences analytiques - exigences sévères mais sine qua non - les analystes impliqués dans l'entreprise formatrice auraient la nécessité d'élaborer leur travail et leurs contributions dans un cadre nouveau. Cadre à définir, d'ailleurs, parce que jamais encore il n'a été tracé dans aucune Société de psychanalyse. Ce cadre, nous allons l'appeler la relation inter-analytique.

³ Il va sans dire qu'ainsi déterminée, l'analyse quatrième ne se conçoit pas comme "collective", c'est à dire réunissant simultanément plusieurs candidats. Ce qui se pratique sous le nom de "contrôle collectif" doit être à notre avis, abandonné comme ne répondant pas aux exigences analytiques indispensables.

Les "analystes quatrièmes", en effet, qui ont une ouverture sur la pratique du candidat et doivent aider celui-ci à repérer les points de contact et d'interférence de sa pratique avec sa propre analyse, ont également, par là-même, une fenêtre sur le troisième référent : à savoir sur la pratique de l'analyste du candidat, sur ce que le candidat a retenu de cette pratique, ce qu'il lui doit, ce qu'il en fait.

De ces fenêtres ouvertes par l'analyse quatrième, on voit émerger avec une netteté particulière les points les plus problématiques, les plus discutables d'une technique analytique, ainsi que les conceptions ou présupposés théoriques qui la sous-tendent.

Or ces points, des plus importants pour une élaboration théorico-clinique contradictoire, sont précisément ceux qui, dans la plupart des cas, échappent complètement à l'analyste en cause. On peut même se convaincre qu'ils lui échappent d'autant plus que l'analyste est plus expérimenté, chevronné et réputé.

A une telle situation sclérosante -dont on peut seulement s'étonner qu'elle n'ait jamais été étudiée ni même décrite- on imagine que le remède pourrait être trouvé : il suffirait que les divers analystes participant à une formation se tiennent, aux intervalles estimés par eux-mêmes utiles, dans une relation inter-analytique.

Les "sessions inter-analytiques" réuniraient des analystes (deux, trois ou parfois davantage) suivant le principe d'une grande mobilité des personnes. C'est à dire que chaque analyste prendrait l'initiative d'une session, avec tel et tel collègue intéressé, chaque fois qu'un problème apparu dans l'analyse quatrième, ou dans l'analyse même, ou en toute autre circonstance d'une formation, rendrait souhaitable une discussion inter-analytique contradictoire.

Et d'autre part les candidats, eux aussi, doivent être appelés à se réunir et travailler dans des sessions inter-analytiques. Dans un tel programme, il est clair que la formation à la pratique de l'analyse s'opérerait d'elle-même et concurrentement sur une pluralité de plans complémentaires. Cette organisation serait même sans doute la seule capable de fournir une formation critique approfondie et non-dogmatique. Il faudrait ajouter encore que les sessions inter-analytiques laissées à l'initiative des candidats auraient avantage à réunir des analystes à leurs débuts et des aînés, tout en conservant le principe de la mobilité des participants.

Ce n'est pas tout. De même qu'on vient de l'esquisser pour l'analyse quatrième (contrôle), les rapports entre formation et enseignement doivent être, eux aussi, entièrement repensés et mis à l'étude. Car ce problème n'a pas non plus été sérieusement abordé jusqu'ici dans les Sociétés psychanalytiques.

On soulignera, à ce point de vue, que la fonction de l'enseignement apporte une complication supplémentaire à l'analyse du candidat et constitue par conséquent, à son tour, une donnée problématique de l'analyse quatrième.

L'élément le plus important de ce problème est que des effets transférentiels et contre-transférentiels spécifiques se produisent, dans l'analyse

formatrice, lorsque l'analyste assume d'autre part une fonction enseignante. Il est évident que la position enseignante, quelque effort que l'on fasse, n'est pas et ne peut pas être une position analytique. Toutefois, il est hors de doute que certains analystes auront à continuer, dans l'avenir, à prodiguer un enseignement analytique, et théorique et clinique.

Les effets spécifiques de transfert qui prennent place dans la polarité "formation-enseignement", et qui constituent ce qui a été justement appelé le "domaine réservé du transfert" (C.Stein), s'apparentent à ce que l'on désigne classiquement comme les transferts latéraux" dans l'analyse. Mais ici, le transfert latéral concerne l'analyste lui-même.

Dans l'analyse des patients, les transferts latéraux sont monnaie courante. Non seulement ils apparaissent comme maniables dans la dynamique d'ensemble de la cure, mais ils constituent souvent, des occurrences bénéfiques à l'interprétation efficace et au repérage exact du "transféré", c'est à dire des composants passés, répétitifs et donc actualisés de la "névrose du transfert. Les transferts latéraux sont des contributions convaincantes, permettant de situer l'analyse comme processus tiers ou ternaire, par opposition à la situation "duelle". Aussi le temps est-il dépassé où l'on pratiquait, techniquement, la dénonciation systématique du transfert latéral comme résistance, ce qui avait pour effet automatique de renforcer celle-ci, de la "dualiser" et de la transformer en impasse.

Dans l'analyse du candidat, au contraire, le transfert latéral centré sur l'analyste "en tant qu'enseignant" rétablit une situation duelle de l'analyse. Il institue le domaine réservé du transfert auquel vient répondre un "domaine réservé du contre-transfert". Celui-ci représente, suivant l'angle sous lequel on peut le décrire ou en rendre compte, soit le narcissisme de l'analyste, soit - ce qui revient souvent au même - sa "théorie".

Là se trouve l'impasse véritable de l'analyse formatrice. Car de même qu'on l'a dit dans la perspective offerte par l'analyse quatrième, l'analyste-enseignant est le dernier à apercevoir le transfert latéral dont il est lui-même le support. L'analyse du candidat devient alors prisonnière d'une relation maître-élève".

C'est pourquoi, il convient, derechef, de s'adresser à la relation inter-analytique pour faire franchir au candidat - et à l'analyse aussi - cette impasse cruciale de la formation.

En ce cas également, ce sont les autres analystes qui se trouvent à même d'appréhender les premiers, ces effets latéralisés. A eux échoit donc la tâche de provoquer une session inter-analytique propre à surmonter l'impasse de la "latéralisation sur le même". Et l'on pourra sans doute souvent constater que la session inter-analytique débouchera sur une élaboration théorique contradictoire. Car ceci est prévisible, mais ne deviendra fécond que sous cette condition.

Ainsi tous les problèmes rencontrés acheminent à faire de la relation inter-analytique le pivot, l'axe organisateur de la formation et de l'élaboration

théorico-clinique. Par suite elle est le centre vital du groupe psychanalytique qui se consacre à cette œuvre.

V.

En ce qui concerne enfin l'habilitation proprement dite du candidat analyste, il y aurait tout intérêt à la définir comme un processus plutôt que selon les phantasmes et la mythologie sous-jacentes aux "rites de passage".

Processus de probation : il n'y aurait aucune raison de fixer l'habilitation analytique dans un cursus temporel, ni non plus dans une structure identiquement imposée à tous. Le processus probatoire d'habilitation devrait, impérieusement, demeurer ouvert, pourvu qu'il comporte ces trois constantes qui sont des exigences non pas de chronologie, mais de principe:

- l'analyse du candidat, bien entendu..
- les analyses quatrièmes.
- la relation inter-analytique.

SYNOPTIQUE

des principaux concepts introduits dans la Déclaration

- Elaboration contradictoire
- Analyse quatrième.
- Relation inter-analytique.
- Sessions inter-analytiques.
- Transfert latéral sur l'analyste-enseignant.
- Processus probatoire d'habilitation.